

et d'entretiens avec la Grande-Bretagne, jusqu'à l'époque de la Conférence de la Paix tenue à Versailles à la fin de la Première Guerre mondiale, et durant les années 20 et 30, le Canada, appuyé parfois par l'Australie et les autres dominions, a réussi à affirmer son indépendance par rapport à la Puissance impériale grâce à les accords et à des précédents qui, à leur tour, ont jeté les bases de l'évolution politique ultérieure. A la suite de la Première Guerre mondiale, le Canada et les autres dominions ont obtenu le droit d'être représentés de façon distincte aux Conférences, droit qu'ils ont fait valoir à Versailles, et le droit de la représentation diplomatique dans les pays étrangers. Les modifications apportées à la nature de ces relations font l'objet du communiqué publié à l'issue de la Conférence impériale de 1926, selon lequel la Grande-Bretagne et les dominions sont "égaux en statut, et ne sont subordonnés les uns aux autres sous aucun aspect de leurs affaires intérieures ou extérieures, quoique unis par une allégeance commune envers la Couronne, et librement associés comme membres du Commonwealth des nations britannique". Le Statut de Westminster de 1931 traduit sous forme de loi les décisions prises en 1926 et établit que les pouvoirs législatifs des Parlements des dominions sont égaux à ceux du Parlement du Royaume-Uni.

Découlant en partie de la Seconde Guerre mondiale, le mouvement vers l'indépendance dans les colonies de l'Asie du Sud et du Sud-Est est devenu irrépessible. En 1947, le Royaume-Uni a pris les dispositions nécessaires pour que l'Inde accède à l'indépendance et au statut de dominion le 15 août 1947, ce qui a amené la division du sous-continent et la constitution de l'État musulman du Pakistan à la même date. Un an plus tard, Ceylan accède aussi à l'indépendance. En avril 1949, les premiers ministres du Commonwealth sont convenus que l'Inde, ayant décidé de devenir une république qui souhaite tout-fois demeurer au sein du Commonwealth, doit être encouragée dans ce sens. Le fait d'accepter une république asiatique indépendante, de race non blanche, en qualité de membre du Commonwealth est un événement marquant dans l'évolution du Commonwealth. Vingt ans plus tard, la grande majorité des membres de la communauté sont de souche non européenne et originaires d'Asie, d'Afrique ou des Caraïbes, et la plupart des membres ont adopté un régime républicain.

Une autre étape importante dans l'évolution du Commonwealth a été la confirmation réitérée publiquement pendant les années 60 que l'association est de caractère non racial et qu'elle tient fermement au principe de l'égalité des races. Cette volonté est implicite dans la décision d'accepter comme membres à part entière l'Inde et le Pakistan en 1947, Ceylan en 1948, et d'autres pays asiatiques et africains vers la fin des années 50. Toutefois, ce principe est réitéré publiquement en 1961, lors du retrait de l'Afrique du Sud, et il est remis en vedette en 1964 et au cours des années suivantes à propos de la question rhodésienne. Le caractère non raciste du Commonwealth est nettement confirmé dans le communiqué publié en 1964, à l'issue de la Conférence des premiers ministres, et prend une grande importance dans la Déclaration des chefs de gouvernement du Commonwealth, réunis à Singapour en janvier 1971.

Nature de l'association qu'est le Commonwealth

Les fonctions essentielles du Commonwealth se définissent très simplement en deux mots: consultation et coopération. Comme l'indique le paragraphe liminaire de la Déclaration qui a été publiée par les chefs de gouvernement du Commonwealth à l'issue de la Conférence de Singapour en janvier 1971, les gouvernements du Commonwealth se consultent et coopèrent pour favoriser les intérêts communs de leurs peuples, la compréhension internationale et la paix mondiale.